

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 13 SEPTEMBRE 2010

PROCÈS-VERBAL de la réunion ordinaire du conseil municipal de la Ville de Clermont, tenue à l'hôtel de ville de Clermont, le 13 septembre 2010 à 20 heures.

Sont présents :

M. Éric Maltais, conseiller
M. Luc Cauchon, conseiller
M. Jean-Marc Tremblay, conseiller
M. Réal Asselin, conseiller
Mme Noëlla Dufour, conseillère
M. Rémy Guay, conseiller

Sous la présidence du Monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon

Étaient également présents :

Mme Brigitte Harvey, directrice générale
M. Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint et directeur des travaux publics

NO. 9315-09-10 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour adressé précédemment.

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin, appuyé par madame la conseillère Noëlla Dufour et résolu unanimement que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté et avec la mention « affaires nouvelles ».

NO. 9316-09-10 ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance des procès-verbaux suivants :

- Assemblée extraordinaire du jeudi 26 août 2010
- Ouverture des soumissions – Matériaux granulaires – Travaux route 138 du 10 septembre 2010.

Une copie dûment certifiée leur a été remise le vendredi 10 septembre 2010.

Il est proposé par monsieur le conseiller Rémy Guay, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Tremblay et dûment résolu que ces procès-verbaux soient acceptés.

NO. 9317-09-10 COMPTES À PAYER DU MOIS D'AOÛT 2010

Les comptes à payer du mois d'août 2010 ont été présentés pour étude et approbation aux membres du conseil municipal.

La somme totale de ces comptes est de 716 780.40 \$, certificat de crédit no. 10-09-600 préparé par Mme Brigitte Harvey, directrice générale. L'acceptation des comptes du mois est proposée par monsieur le conseiller Réal Asselin, appuyé par monsieur le conseiller Éric Maltais et adoptée à l'unanimité.

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 13 SEPTEMBRE 2010

NO. 9318-09-10 OCTROI D'AIDES FINANCIÈRES

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Luc Cauchon et dûment résolu que la Ville de Clermont accorde les aides financières suivantes :

- Journée Terry Fox 50 \$
Marche du 19 septembre 2010
- Club de Pétanque Les Élans de Clermont 50 \$
Fermeture de saison

QUE la présente résolution soit adressée à Benoît Côté, c.a., 249 rue John-Nairne, bureau 120, La Malbaie (Québec) G5A 1M4.

NO. 9319-09-10 DÉLÉGATIONS ET REPRÉSENTATIONS

Il est proposé par madame la conseillère Noëlla Dufour, appuyée par monsieur le conseiller Luc Cauchon que la Ville de Clermont accepte les délégations et représentations suivantes :

- La Sclérose en Plaque du Grand Charlevoix 75 \$
Tournoi de golf août 2010 (une personne)
- Le Rallye de Charlevoix 50 \$
Souper bénéfice du 17 septembre 2010 (2 x 25 \$)
- Tournoi de golf de la Sûreté du Québec de la MRC de Charlevoix-Est 90 \$
Une personne
- Diabète Charlevoix 60 \$
2 billets pour le brunch bénéfice 19 septembre 2010

QUE la présente résolution soit adressée à M. Benoit Côté, c.a. 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie, Qc G5A 1M4.

NO. 9320-09-10 ADJUDICATION – CONVENTION DE PRÊT AVEC FINANCEMENT - QUÉBEC

ATTENDU QUE par sa résolution numéro 9236-04-10 la Ville de Clermont s'engageait à effectuer un emprunt d'un montant de 333 000 \$ auprès de Financement-Québec dans le cadre du Programme de prêts pour les infrastructures municipales liées à l'habitation résidentielle de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (le « Programme »),

Il est proposé par madame la conseillère Noëlla Dufour, appuyée par monsieur le conseiller Éric Maltais et dûment résolu que la Ville de Clermont accepte l'offre qui lui est faite de Financement-Québec pour son emprunt de 333 000 \$ dans le cadre du Programme, réalisé en vertu du règlement d'emprunt numéro VC-411-09;

QUE cet emprunt soit effectué au pair, en date du 1^{er} août 2010, pour un terme de 15 ans, au taux de 3,59 % avec 14 remboursements annuels égaux et consécutifs de capital et d'intérêts confondus de 29 098,12 \$ et un dernier remboursement de 29 098,08 \$;

QUE demande soit faite au ministre des Finances d'approuver les conditions du présent emprunt, telles que mentionnées ci-haut;

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 13 SEPTEMBRE 2010

QUE pour les fins de la réalisation de l'emprunt, la convention de prêt intervenue avec Financement-Québec soit approuvée;

QUE monsieur le Maire Jean-Pierre Gagnon ou son suppléant ainsi que madame Brigitte Harvey, directrice générale et secrétaire-trésorière ou le directeur général adjoint soient autorisés à signer la convention de prêt précitée ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de l'emprunt.

QUE la présente résolution soit adressée à madame Michelle Moisan, Agente vérificatrice, Ministère des Finances Québec, Financement des organismes publics et de la documentation financière, 12, rue Saint-Louis bureau 3.25, Québec (Qc) G1R 5L3.

NO. 9321-09-10

DEMANDE DE PERMIS D’AFFICHAGE – SALON SOUFFLE DE BEAUTÉ

CONSIDÉRANT QUE Madame Lyne Lapointe a déposé une demande de permis d’affichage pour son salon d’esthétique au 35 rue du Buisson;

CONSIDÉRANT QUE tout projet d’affichage fait partie intégrante du Plan d’implantation et d’intégration architecturale et doit obtenir l’aval du comité consultatif d’urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE l’enseigne proposée est conforme au Règlement de zonage # VC-356-90;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les critères et objectifs du Règlement relatif aux PIIA # VC-403-07;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution no. 2010-09-196 le comité consultatif d’urbanisme recommandait au conseil municipal l’acceptation de cette enseigne;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Réal Asselin, appuyé par monsieur le conseiller Éric Maltais et dûment résolu que le conseil municipal de la Ville de Clermont accepte l’enseigne proposée identifiant le salon d’esthétique Souffle de Beauté et autorise l’inspecteur municipal à délivrer le permis requis.

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Julien Lavoie, inspecteur ainsi qu’à madame Lyne Lapointe, 35 rue du Buisson, Clermont (Qc) G4A 1K6.

NO. 9322-09-10

DÉROGATION MINEURE – RICHARD TREMBLAY

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Richard Tremblay a déposé une demande de dérogation mineure le 17 août 2010 pour sa propriété située au 5 rue du Versant, afin de réputer conforme la largeur maximale de l’allée d’accès de la résidence unifamiliale à 8,53 mètres alors que le troisième alinéa de l’article 11.1.3.2 du Règlement de zonage n° VC-356-90 de la Ville de Clermont stipule qu’une allée d’accès unidirectionnelle pour automobiles doit avoir une largeur maximale de 6 mètres.

CONSIDÉRANT QU’il s’agit d’un secteur résidentiel uniforme;

CONSIDÉRANT QU’il s’agit d’une dérogation qui pourrait avoir un effet d’entraînement pour les futurs propriétaires;

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 13 SEPTEMBRE 2010

CONSIDÉRANT QUE l'espace de stationnement peut être plus grand que la largeur maximale de la coupe de la bordure de rue qui est de 6 mètres;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution no. 2010-09-197 le comité consultatif d'urbanisme recommandait au conseil municipal le refus de la dérogation mineure;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Éric Maltais, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Tremblay et dûment résolu que le conseil municipal de la Ville de Clermont refuse la demande de dérogation mineure présentée par monsieur Richard Tremblay.

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Julien Lavoie, inspecteur ainsi qu'à monsieur Richard Tremblay, 5 rue du Versant, Clermont (Qc) G4A 0A5.

NO. 9323-09-10

SEMAINE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES 2010

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin, appuyé par monsieur le conseiller Luc Cauchon et dûment résolu que tel que décrété par le Ministère de la sécurité publique, que la semaine du 3 au 9 octobre 2010 soit déclarée « **SEMAINE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES 2010** » **sous le thème « Les avertisseurs de fumée : un son avec lequel vous pouvez vivre »** et que tous les citoyens soient invités à changer la pile de l'avertisseur de fumée pour qu'il soit toujours en état de fonctionner.

NO. 9324-09-10

RAPPORT SUR LES INDICATEURS DE GESTION 2009

Il est proposé par monsieur le conseiller Éric Maltais, appuyé par madame la conseillère Noëlla Dufour et dûment résolu que la Ville de Clermont accepte le rapport sur les indicateurs de gestion 2009 présenté par madame Brigitte Harvey, directrice générale.

QUE la présente résolution soit adressée au Ministère des affaires municipales et des régions, service de l'information financière et de la vérification, 10 Pierre-Olivier-Chauveau, 1^{er} étage, Québec, G1R 4J3.

NO. 9325-09-10

PERMIS D'ALCOOL / TOURNOI DE CURLING CHALLENGE CASINO

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Rémy Guay et dûment résolu que la Ville de Clermont appuie le Club de Curling Nairn Inc. dans ses démarches afin d'obtenir de la régie des permis d'alcool, des courses et des jeux un permis pour la vente de boissons alcoolisées lors du tournoi de curling "Challenge Casino " qui se tiendra du 24 au 28 novembre 2010, à l'aréna de Clermont, située au 31 rue Larouche.

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Jean Bourque, 60 Ruisseau des Frênes, La Malbaie (Qc) G5A 2C8.

NO. 9326-09-10

FOURNITURE D'ACCESSOIRES D'AQUEDUC POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION D'UNE CONDUITE D'AQUEDUC SUR LE BOULEVARD NOTRE-DAME

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Clermont a obtenu une aide financière pour la réfection de l'aqueduc sur un tronçon du boulevard Notre-Dame dans le cadre du programme PRECO;

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 13 SEPTEMBRE 2010

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Clermont a procédé à un appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des prix pour la fourniture d'accessoires d'aqueduc requise pour les travaux prévus;

CONSIDÉRANT QUE le 25 août 2010, Mme Brigitte Harvey, directrice générale a procédé à l'ouverture des soumissions reçues ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission conforme la plus avantageuse s'est avérée celle provenant de la compagnie Produits BCM Ltée;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin, appuyé par monsieur le conseiller Luc Cauchon et dûment résolu que la Ville de Clermont accepte la soumission de la compagnie Produits BCM Ltée pour un montant de 20 062,22 \$ incluant les taxes;

La Ville de Clermont tient à remercier les soumissionnaires.

QUE la présente résolution soit adressée à Produits BCM Ltée, 340 Émile Couture, Chicoutimi, Qc, G7H 8B6, à Réal Huot Inc. 2640 rue Dalton, Parc Colbert, Sainte-Foy, Qc, G1P 3S4 ainsi qu'à Wolseley Canada Inc., 1075, des Basses Terres, Québec, Qc, G2K 2L1.

NO. 9327-09-10

ANNULATION DE SOLDE

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Cauchon, appuyé par monsieur le conseiller Rémy Guay et résolu sur division que la Ville de Clermont procède à l'annulation des soldes de taxes d'affaires ou compte divers suivants :

- A 2583 37 3924 01 0001 Lise Duchesne / Taxes d'affaires 2008 et 2009 85.64 \$
- D 0862 Mathieu Harvey / Bris d'un banc de spectateur à l'aréna 122.29 \$

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Benoit Côté, 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie Québec G5A 1M4.

A voté contre : monsieur le conseiller Éric Maltais

NO. 9328-09-10

FOURNITURE DE MATÉRIAUX GRANULAIRES POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION D'UNE CONDUITE D'AQUEDUC SUR LE BOULEVARD NOTRE-DAME

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Clermont a obtenu une aide financière pour la réfection de l'aqueduc sur un tronçon du boulevard Notre-Dame dans le cadre du programme PRECO;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Clermont a procédé à un appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des prix pour la fourniture de matériaux granulaires requis pour les travaux prévus;

CONSIDÉRANT QUE le 10 septembre 2010, Mme Brigitte Harvey, directrice générale a procédé à l'ouverture des soumissions reçues ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission conforme la plus avantageuse s'est avérée celle provenant de la compagnie Aurel Harvey & Fils Inc.;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Réal Asselin et dûment résolu que la Ville de Clermont accepte la soumission de la compagnie Aurel Harvey & Fils Inc. pour un montant de 28 737,98 \$ incluant les taxes.

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 13 SEPTEMBRE 2010

La Ville de Clermont tient à remercier les soumissionnaires.

QUE la présente résolution soit adressée à Aurel Harvey & Fils Inc., 544 Chemin de la Vallée, La Malbaie (Qc) G5A 1C5, à Jocelyn Harvey Entrepreneur Inc., 2480 boul. de Comporté, La Malbaie (Qc) G5A 1N3 ainsi qu'à Fernand Harvey & Fils Inc., 79 Chemin de la Vallée, La Malbaie (Qc) G5A 1E6.

AVIS DE PRÉSENTATION

Monsieur le conseiller Jean-Marc Tremblay présentera ou verra à présenter un nouveau règlement amendant le règlement VC-413-09 relatif à la prévention des incendies.

**NO. 9329-09-10
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Réal Asselin et dûment résolu que l'assemblée soit levée à 20 h 45.

Jean-Pierre Gagnon
Maire

Brigitte Harvey
Directrice générale